

Villabé, le 28 octobre 2020

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,
LE VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020
A 19H00
ESPACE CULTUREL LA VILLA A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Affaires générales

- a) Porter à connaissance : décisions du maire
- b) Approbation du PV du 18 septembre 2020
- c) Dérogations dominicales 2021
- d) Convention de réservation au titre de la garantie d'emprunt au bénéfice de la Société ERILIA pour l'opération de Moulin Galant
- e) Approbation du programme pour le 3^{ème} groupe scolaire
- f) Fixation de l'indemnité de concours et de l'indemnité pour les membres du jury
- g) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation de la vidéo-protection sur la Commune de Villabé
- h) Modification internes des commissions communales finances et jumelage

2. Ressources Humaines

- a) Mise en place du RIFSEEP pour les techniciens territoriaux et les éducateurs de jeunes enfants

3. Petite enfance

- a) Convention d'objectifs et de financement CAF avec le RAM

4. Urbanisme

- a) Modification de la dénomination de l'île de Moulin galant
- b) Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- c) Refus du transfert automatique du PLU à l'EPCI

5. Marchés Publics

- a) Adhésion à la centrale d'achat régionale
- b) Adhésion au groupement de commande d'énergie du SIARCE
- c) Transfert de compétence « mobilité propre » au SIARCE

6. Affaires sportives / associations

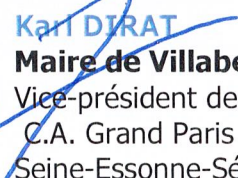
- a) Enveloppe financière prévisionnelle pour le city stade foot à 5
- b) Convention d'occupation précaire du domaine public au bénéfice de l'amicale de Villabé
- c) Renouvellement de la convention de partenariat liant la commune à l'association Paris Football Club Féminin

7. Affaires financières

- a) Admission en non-valeur
- b) Décision modificative n°1
- c) Ouverture des crédits d'investissements
- d) Avance de subvention pour l'ESV Football

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée




Karim DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart